

## Visite d'exploitations en agriculture biologique



Les agriculteurs de la zone PAT en visite

Nous vous avons invités à la visite de 3 exploitations du sud du département le 18 juin 2009. Sept agriculteurs de la zone PAT ont répondu présents et ont découvert d'autres techniques de production. Ils ont rencontré des producteurs très pointus, en particulier, M. Hervé LOLLIVIER. Lui et son épouse cultivent des grandes cultures à Ste-Innocence, dans le canton d'Eymet. Leur témoignage a été marquant notamment pour :

- le désherbage par les outils, qui conduit, avec une rotation appropriée, à un état de propreté très satisfaisant ;
- le prix élevé des cultures (commercialisation auprès d'Agri-Bio Union) : tournesol de 400 à 450 € / t (rendement compris entre 17 et 31 qx), blé de 240 à 320 € / t (rendement entre 23 et 55 qx).

Les résultats économiques atteignent un bon niveau... mais c'est au prix d'une observation très régulière des cultures et un nombre de passages d'outil élevé.

Prochaine rencontre : une porte ouverte organisée avec Agro-Bio Périgord, cet automne.



Une magnifique parcelle de soja chez M. et Mme Lollivier

## Les rendez-vous 2009

- Journée "désherbinage" sur maïs - 15 septembre à Gout-Rossignol (près de Verteillac) en partenariat avec la SCAR.
- Démonstration compostage des matières organiques et valorisation des effluents - septembre 2009.
- Journées fermes ouvertes "vulgarisation des techniques alternatives" en agriculture biologique - octobre et décembre 2009.
- Journées formation "utilisation des phytosanitaires" - Nov. et déc. 2009. Ribérac.
- Formation des agents des routes départementales pour mieux maîtriser l'utilisation des herbicides.

## CONTACT

**Didier MERY - Tél. 05 53 92 47 50**

Animateur du Plan d'Actions Territorial,  
conseiller arboriculture et protection phytosanitaire

Angélique ROY, Philippe BROUSSE, Richard RAYNAUD,  
Salha HADJ-NACEUR, Laurence VIGIER  
Antenne de la Chambre d'Agriculture en Ribéracois

Courriel : didier.mery@dordogne.chambagri.fr

Site : www.dordogne.chambagri.fr



Captage dans la Dronne



Désherbage mécanique sur maïs



Installation abreuvement bovins



Alternative au désherbage chimique

## À la reconquête de la qualité de l'eau

L'objectif premier de toutes les actions mises en œuvre durant cette période 2009-2012 est d'améliorer durablement la qualité de l'eau en préservant l'ensemble des activités agricoles et l'économie locale.

En effet des indicateurs montrent une lente dégradation de la qualité de l'eau du bassin versant de la Dronne avec des taux de nitrates qui ont augmenté et dépassent parfois la limite de potabilité de 50 mg/l. Les analyses révèlent également la présence de molécules phytosanitaires de multiples origines.

L'engagement financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne avec l'aide de nombreux partenaires agricoles et non agricoles va permettre de mettre en place un vaste programme d'information et de formation auprès des agriculteurs, des collectivités et des particuliers pour modifier efficacement les pratiques.

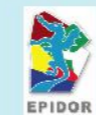


Jean-Paul Morillère,  
président du CRDA  
Isle-Dronne-Double



## La Dronne au coeur de la zone du plan d'actions territorial

Le territoire du PAT comporte deux des trois captages dits "prioritaires Grenelle" recensés sur le département de la Dordogne : ces captages alimentent les communes de Ribérac, Paussac-St-Vivien et St-Just.



Document établi avec le financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre du Plan d'Actions Territorial Dronne.

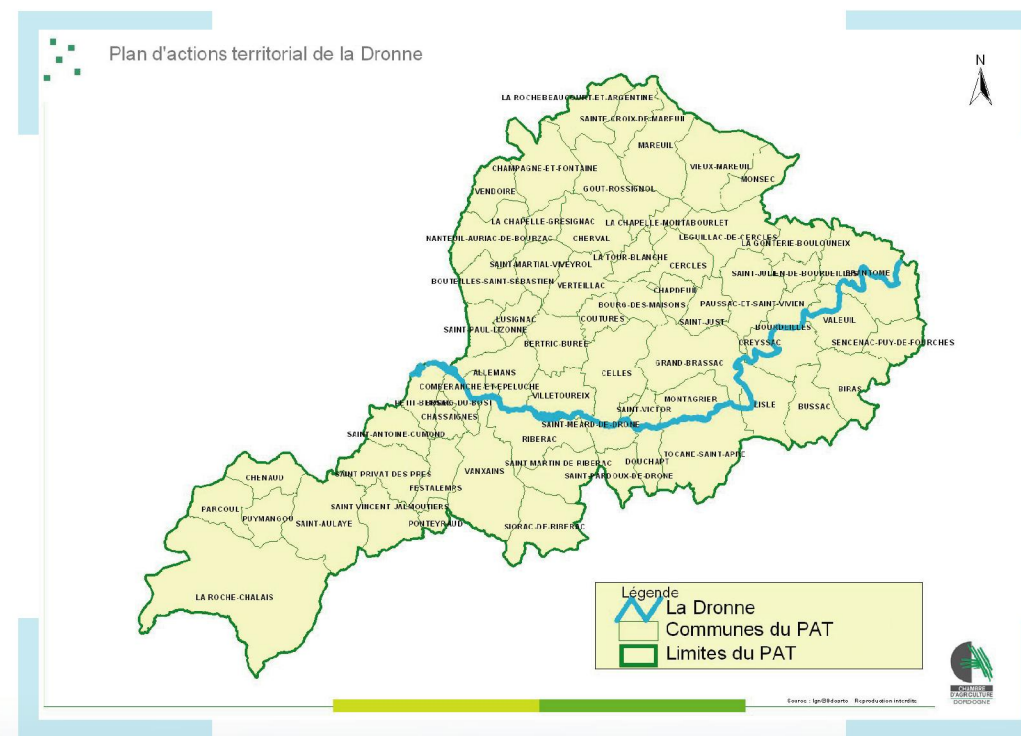


## Les enjeux

- Baisser la teneur en nitrate des ressources en eau : les suivis effectués dans les captages d'eau potable montrent des concentrations en nitrates irrégulières avec, par secteur, des valeurs dépassant les seuils d'alerte (25 mg/l) et ponctuellement des seuils de non potabilité 50 mg/l).
- Protéger les ressources en eau des produits phytosanitaires : les désherbants utilisés de manière systématique pour les cultures, l'entretien de la voirie, les espaces verts et par les particuliers apparaissent régulièrement dans les analyses d'eau à des faibles concentrations. Cette situation nécessite une prise en compte sérieuse.
- Préserver les espaces naturels en bordure de rivière (berges, zones humides). Ils constituent des zones de transition entre la terre et l'eau qui assurent la rétention et la dégradation des nitrates et molécules phytosanitaires. Ces espaces permettent également une régulation des eaux et sont des réservoirs de biodiversité.

## Le territoire

- 64 communes
- Surface totale 107 504 ha
- 48 % de la SAU
- 32 000 habitants
- 516 exploitations
- 30 captages



## Actions programmées

*Dans un premier temps, tous les programmes mis en place reposent sur le volontariat. L'absence d'amélioration de la situation conduirait à des mesures réglementaires.*

### Nitrates : la juste dose

Plusieurs points de captages présentent un taux de nitrate qui dépasse 30 mg/l ; l'un d'eux dépasse assez régulièrement la limite de potabilité de 50 mg/l.

Afin d'éviter tout risque de dégradation :

- Maïs : la fertilisation peut être limitée notamment en valorisant les matières organiques.
- Blé : apporter la bonne dose au bon moment en fractionnant les apports ( méthode GPN)
- Prairies et cultures : des mesures agro-environnementales
- Toutes cultures : des démonstrations sont proposées sur le thème du compostage, du réglage des épandeurs et des cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN)

### Phytosanitaires : pour les agriculteurs, les collectivités et jardiniers amateurs

Des dépassements de seuil de potabilité pour les molécules issues de produits phytosanitaires dans l'eau mettent en évidence la nécessité d'agir afin d'atteindre le bon état écologique demandé pour 2015 :

- Vulgarisation de l'agriculture biologique par organisation de journées portes ouvertes
- Maîtrise du désherbage : un accent sera mis sur la maîtrise des doses grâce à des formations ainsi qu'une expérimentation poussée sur maïs.
- Limiter l'emploi des pesticides : des alternatives à l'emploi de produits chimiques seront proposées : désherbage mécanique, thermique, lutte intégrée, rotation...
- Eviter les pollutions accidentelles : le Plan Végétal Environnement ( PVE) permet un accompagnement technique et financier pour investir dans des équipements nécessaires pour réduire l'impact sur l'environnement de l'utilisation des produits phytosanitaires.

### Les milieux humides

L'objectif est de préserver et reconquérir des zones humides remarquables et intéressantes pour le fonctionnement hydrologique du bassin versant.

- Sauvegarde des zones humides : propositions de pratiques pour encourager les pratiques agricoles durables
- Protection des berges par la mise en place de systèmes d'abreuvement pour les bovins
- Protéger les sites Natura 2000 : vallée de la Lizonne et vallon de la Sandonie

